

**DECISION DU PRESIDENT**

**PORTANT CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À DES BESOINS LIÉS À L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ AU SEIN DU SERVICE RELATIONS USAGERS**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** le code général de la fonction publique et notamment l'article L. 332-23 ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**VU** l'arrêté du Président n°AP2021-076 du 10 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

**CONSIDERANT** que les collectivités et leurs établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, notamment pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de renforcer les effectifs du service relations usagers (SRU) en vue de résorber la surcharge de travail liée à un surcroît d'appels et à la restructuration du service, du 15 mars 2022 au 31 août 2022 inclus ;

**CONSIDERANT** qu'à cet égard il convient de créer des emplois non permanents ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Des emplois non permanents sont créés, conformément au tableau ci-annexé, pour faire face à des besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité au sein du service des relations usagers (SRU).

**ARTICLE 2 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	15/03/22
Accusé réception le	15/03/22
Numéro de l'acte	DC2022/219
Identifiant télértransmission	094-200058006-20220203-lmc132722-AU-1-1

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 15 mars 2022.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,



Signé  
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	15/03/22
Accusé réception le	15/03/22
Numéro de l'acte	DC2022/219
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220203-lmc132722-AU-1-1

Emplois non permanents créés, conformément au tableau ci-annexé, pour faire face à des besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité au sein du service des relations usagers (SRU).

Emploi	Grade correspondant	Service	Temps de travail	Durée	Rémunération Calculée sur la base de :
Chargé de relations usagers	Adjoint administratif territorial	SRU	3 postes à TNC (20 heures hebdomadaires réparties sur les 3 postes)	6 mois	Indice brut 371 (correspondant au 1 <sup>er</sup> échelon de la grille des adjoints administratifs territoriaux)